



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°120

Littérature française et comparée

PRES Sorbonne Paris Cité
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Dominique TRIAIRE, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Experts :

M. Eric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

M. Vincent BERDOULAY, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen Basse Normandie

Mme Laurence LONGO, Université de Strasbourg

M. Michael PARSONS, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. François ROUDAUT, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Christian BOIX



Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Littérature française et comparée* (ED 120) dépend de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 qui compte quatre autres ED (ED 122, *Europe latine-Amérique latine* ; ED 267, *Arts & médias* ; ED 268, *Langage & langues* ; ED 514, *Études anglophones, germanophones et européennes*). L'ED 120 accueille 314 doctorants (dont 62 inscrits en 2012). L'encadrement est assuré par 36 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 appartient au PRES Sorbonne Paris Cité regroupant Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 13 Nord, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Sciences Po, l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

L'ED 120 est membre du collège des écoles doctorales de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, créé en 2008, qui regroupe les cinq ED de l'établissement. Les directeurs se réunissent au moins une fois par mois autour du vice-président de la recherche. Le collège a en charge la répartition des crédits aux ED ; il examine les demandes de cotutelles, vérifie que les sujets des thèses correspondent au périmètre thématique de chaque ED ; il a également un rôle dans la formation des doctorants : documentation, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, insertion professionnelle.

Le périmètre thématique de l'ED 120 couvre la littérature française, la littérature générale et comparée, les études latines médiévales.

Les crédits ouverts de l'ED ont oscillé, dans la période 2009-2011, entre 16 598 € et 13 316 €. Le budget est en 2013 de 25 000 €. Ces sommes sont réparties pour 45 % aux missions des doctorants, pour 36 % aux aides à publication (ce dernier poste est en progression sur 2009-2011).

L'ED 120 demande un renouvellement à l'identique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED 120 s'appuie sur un appareil scientifique de qualité, constitué de cinq Equipes d'Accueil ou EA (un A+, trois A et un B) : le Centre d'Études et de Recherches Comparatistes (172), le Centre d'Études du Moyen Âge, réuni au Centre d'Études sur l'Antiquité rémanente (173), Formes et idées de la Renaissance aux Lumières (174), le Centre de Recherches sur les Poétiques du XIXe siècle (EA 3423), Écritures de la modernité, littérature et sciences humaines (EA 4400).

Son conseil n'est pas exactement conforme à l'arrêté du 7 août 2006 : 24 ou 26 membres, avec un nombre de membres extérieurs en rapport. Le Bureau est composé du directeur de l'ED et des deux responsables des masters de littérature française et de littérature générale et comparée dont la présence n'est pas clairement expliquée. Les missions du Bureau devront être précisées.

Un ingénieur d'études (20 %) gère les dossiers de l'ED 120 et une contractuelle (60 %) accueille les doctorants et administre le site web, ce qui est insuffisant au regard du nombre d'inscrits. Comme la contractuelle est une doctorante, se posera à terme la question de la continuité du service (ce qui était déjà souligné dans le rapport de 2008).

Un bureau de 20 m² et une salle de 60 m² sont attribués en Sorbonne à l'ED 120 ; la qualité de l'environnement (bibliothèques) compense l'exiguïté des locaux et le déménagement prochain dans la nouvelle Maison de la recherche (rue des Irlandais) n'est pas perçu comme une urgence. Les doctorants souhaiteraient toutefois disposer d'un ordinateur dans la grande salle.

Le site web est convenablement informé et une brochure est éditée chaque année à l'intention des doctorants. Une réunion d'accueil est organisée en début d'année pour les nouveaux inscrits (présentation de l'ED, des bibliothèques). L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 publie un annuaire des docteurs.

L'admission se fait sur la base d'une mention Bien obtenue en master à finalité recherche avec un fort pilotage des unités de recherche ; l'ED pourrait, par une politique scientifique mieux définie, jouer un rôle plus important dans le choix des sujets. De façon regrettable, elle assure une fonction essentiellement administrative dans la procédure de soutenance.



L'ED 120 attire un nombre important d'étudiants étrangers (plus de la moitié des inscrits ; 74 % en littérature générale et comparée) ; il serait utile d'affiner les modalités de recrutement (pour éviter des variations importantes dans les flux et abaisser le taux d'échec ou d'abandon) et d'engager une réflexion plus globale sur l'international. Le nombre de cotutelles (35) est encourageant et pourrait être augmenté.

Les contrats doctoraux (4 à 5 ; entre 7 et 10 dans le précédent quinquennal en incluant les normaliens) bénéficient d'un appel d'offres sur le site de l'ED (deux mois à l'avance) ; les directeurs de recherche sont également informés. Le candidat constitue un dossier (projet, CV, lettre du directeur pressenti). Une audition de chaque candidat aiderait au choix. Par ailleurs, la présence des responsables de master (et le moment du choix : à la fin des jurys de master) peut faire craindre un recrutement exclusif et interne.

Les unités de recherche ouvrent leurs séminaires et leurs colloques aux doctorants ; l'offre est riche, mais l'information manque de clarté sur le site : la rubrique « Séminaires des centres de recherche », sous la Formation doctorale, renvoie aux pages de chaque centre où les séminaires n'apparaissent pas directement.

Encadrement et formation

L'encadrement, compte tenu des disparités individuelles (11 directeurs ont un nombre de doctorants à deux chiffres, dont 4 à plus de 15), est à peine suffisant : 314 inscrits pour 36 HDR, soit un taux de 8,7 par directeur ; un recrutement plus sélectif (l'augmentation du nombre de directeurs étant peu probable) paraît donc s'imposer. L'amélioration depuis 2008 mérite d'être toutefois soulignée.

La charte des thèses a été revue en 2011 ; la mention précisant qu'« aucune inscription en 6^{ème} année n'est acceptée » ne se justifie que dans la mesure où elle est appliquée, ce que ne confirme pas la durée moyenne estimée des thèses : 7,8 ans.

L'établissement alloue à l'ED 100 h/an, partagées entre la littérature française et la littérature comparée. Rien n'est précisé pour les études latines. Des modules de méthodologie générale et des enseignements transdisciplinaires ou trans-séculaires pourraient être ouverts sur ce contingent horaire. Les doctorants souhaiteraient un cours moins magistral et une part plus importante donnée à l'échange et à la discussion.

La formation intègre également les séminaires des directeurs de recherche, qui se confondent avec ceux du master recherche, les séminaires des unités de recherche, les séminaires des doctorants (3/an). Enfin, le CFDIP (Centre de Formation des Doctorants à l'Insertion Professionnelle), qui dépend du PRES, offre des formations, mais celles qui préparent à l'enseignement sont exclusivement destinées aux doctorants contractuels — restriction qui mériterait clairement une correction rapide. En outre, la formation dispensée aux moniteurs dure 15 jours, au lieu des 20 prévus. L'ensemble du dispositif pédagogique manque de clarté, ce qui a été souligné par les doctorants.

Il est indiqué sur le site que la validation des enseignements n'est pas nécessaire à l'obtention du doctorat : l'assistance aux cours est seulement recommandée. Une telle disposition empêche à la fois de garantir au doctorant la formation demandée par les textes et de mesurer sa progression. Par ailleurs, aucun moyen ne lui est proposé pour s'auto-évaluer.

L'ED 120 avait organisé des doctoriales en 2008 ; une nouvelle session, organisée par le PRES, s'est tenue en septembre 2012, mais elle a peu mobilisé les doctorants. L'ED devrait examiner plus attentivement les ressources du Nouveau Chapitre de la Thèse ; au vu du taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche (entre 17 % et 10 %, et surtout en baisse régulière), ses docteurs qui prennent une autre voie y trouveraient des outils pour l'entrée dans la vie professionnelle.

L'ED 120 soutient l'association de doctorants *Re-Ii-So-Ns*, ainsi que la revue de littérature générale et comparée *TRANS-* qui publie deux fois par an des articles de jeunes chercheurs.

Une évaluation de l'ED par les doctorants a été lancée en mars 2012 sous forme d'un questionnaire adressé aux primo-entrants. Le nombre de réponses fut faible. L'expérience devrait être renouvelée régulièrement.

Suivi et Insertion

Comme pour l'évaluation de la formation, le suivi personnalisé des docteurs demande des moyens humains dont l'ED ne dispose pas. Une enquête a toutefois été faite à l'occasion de la présente évaluation ; le taux de réponse manque malheureusement de fiabilité : il est indiqué 60,5 % dans la fiche d'expertise d'une ED (EDA, item 38) et plus de 70 %, dans le Dossier d'évaluation de l'ED (« Tableaux des indicateurs/Insertion », p. 20).

En revanche, l'attention du directeur pour les doctorants est constante, même s'il paraît un peu seul et si les données d'une connaissance fine de chaque cas ne sont pas assez développées.



Il serait souhaitable que soit institué un comité de thèse qui pourrait vérifier l'état du travail à mi-parcours, suivre la formation du doctorant et s'assurer que les conditions requises pour la soutenance sont réunies. Un livret des compétences, propre à chaque doctorant, serait un instrument utile.

Les résultats de l'insertion (« Tableaux des indicateurs » fournis par l'ED) sont approximatifs, atteignant tantôt 100 % (3 premiers items de 2006), tantôt moins (items de 2007 et 2008).

- Appréciation globale :

L'ED dispose d'un encadrement de grande qualité, mais elle limite trop souvent son rôle à l'administration, en raison d'un soutien insuffisant en personnel administratif et du grand nombre de doctorants inscrits. La formation des doctorants devrait être améliorée en prenant en compte la forte proportion d'étudiants étrangers et en veillant à ce que les heures de cours et/ou de séminaires soient exactement suivies ; la formation, dont l'offre est riche et variée, pourrait également être organisée de manière plus intégrée et accorder une place plus grande à la transversalité ; un contrôle à mi-parcours de la progression du doctorant lui serait utile. L'ED doit renforcer sa politique scientifique et dégager, en s'appuyant sur une participation plus active des unités de recherche, de grandes orientations qui pourront intervenir dans le choix des sujets de thèse, les modalités de recrutement et de soutenance.

- Points forts :

- L'adossement scientifique sur les unités de recherche.
- L'information des doctorants.
- Le fort pouvoir d'attraction.
- L'offre de formations dans l'établissement, le PRES, l'environnement universitaire.

- Points faibles :

- Le suivi pédagogique des doctorants.
- Le recrutement des contrats doctoraux.
- La composition du Bureau.
- Les moyens humains.
- Le manque de transversalité.

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu des insuffisances en ressources humaines, il serait souhaitable que l'établissement, par le biais d'un service central (Observatoire de la Vie Étudiante, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, etc.), soulage l'ED (et les ED) des enquêtes sur le suivi des doctorants (origine, financement des études, taux d'abandon, etc.) et sur l'insertion des docteurs ; un tel service permettrait à l'ED de se concentrer sur ses tâches pédagogiques.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : B
- Encadrement et formation : C
- Suivi et insertion : B



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

Jean-Marc GEIB
Direction de la section des formations et
diplômes - AERES

Objet : Rapport d'évaluation de l'ED 120 « Littérature française et comparée ».

P.J. : Observations de portée générale

Cher Collègue,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale 120 : « Littérature française et comparée ».

Vous trouverez ci-après les réponses du directeur de l'ED concernant les remarques et appréciations générales du comité d'experts.

L'université aura à cœur d'accompagner l'ED dans son développement, notamment dans le cadre de Sorbonne Paris Cité. La qualité des unités auxquelles elle est scientifiquement adossée, toutes très bien évaluées à l'issue de cette campagne (alors que la note pour l'adossement s'appuie sur les évaluations 2008), ainsi que le taux très élevé des poursuites de carrière dans le secteur académique, constituent des forces qu'une redéfinition des rôles respectifs du bureau et du conseil de l'ED ne pourront que conforter, et que le développement d'un pôle doctoral au sein de l'OVE de notre université contribuera très certainement à mieux mettre en valeur.

Je vous prie d'agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Christine Lemardeley
Marie-Christine Lemardeley

Réponse au rapport d'évaluation de l'ED 120

Volet relatif aux observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Le rapport reconnaît l'attractivité de l'École doctorale et des équipes auxquelles elle est adossée (40 thèses publiées, plus de cent docteurs et doctorants publiants, 21 docteurs devenus maîtres de conférences en France et 24 à l'étranger) et propose des aménagements ou des réformes que l'école doctorale accueille avec intérêt.

Fonctionnement

Le rapport constate le manque de moyens administratifs. La direction de l'université fait tout son possible pour améliorer la situation. L'école doctorale essaie, de son côté, à utiliser au mieux ses ressources humaines. L'ingénieur d'études et la contractuelle mis à disposition donnent toute satisfaction. La même contractuelle qui est en fonctions depuis janvier 2010 devra être remplacée en septembre 2013. Soit l'université délèguera un personnel statutaire, soit l'école doctorale fera à nouveau appel à un(e) doctorant(e) de deuxième voire de troisième année connaissant bien l'institution et destiné à rester en place deux ou trois années.

Le rapport s'interroge sur le bureau. Il a été institué en 2010 afin que le directeur n'ait pas à prendre seul une décision urgente qui n'attend pas la réunion du conseil. Des décisions comme le choix des docteurs concourant aux prix de la chancellerie ont été collégialisées. Il s'agit surtout de faire en sorte que l'équité prévale entre les composantes de l'ED. Les deux membres du bureau peuvent représenter le directeur dans les réunions de l'université.

La composition du bureau pourra être revue lors de l'élection du nouveau directeur qui doit se tenir avant la fin de l'année universitaire 2012-2013

Encadrement

Le rapport fait état du taux d'encadrement et préconise une plus grande sélectivité dans les nouvelles inscriptions. Ce taux varie considérablement selon les équipes. Comme cela a été noté, les sur-encadrements sont un legs du passé. Aucun directeur de recherches en activité à la rentrée de 2013 ne devrait atteindre le plafond fixé par l'université. De fait, le recrutement est déjà sélectif dans les secteurs où la demande est la plus forte. En littérature générale et comparée et en littérature française du vingtième siècle, les directeurs de recherche en activité pourraient encadrer beaucoup plus de thèses. L'information donnée aux candidats insiste sur la raréfaction des débouchés offerts par l'enseignement supérieur et la recherche tant en France que dans la plupart des pays et d'autre part sur le fait qu'il n'est pas de leur intérêt d'inscrire leur thèse dans un champ notoirement saturé.

Une sélection plus brutale aurait pour effet immanquable d'écarter les étudiants étrangers. Par ailleurs, une diminution des inscriptions en thèse n'a de sens que si les mêmes plafonds sont adoptés dans toutes les universités parisiennes, et pas seulement dans celles d'un PRES.

17 thèses ont été soutenues entre le 1^{er} janvier et le 20 avril 2013. 8 autres devraient l'être avant le 1^{er} juillet. Jamais un tel chiffre n'avait été atteint dans le passé. L'effort engagé pour améliorer le ratio entre inscriptions et soutenances et la durée moyenne des thèses commence à produire des résultats.

Formation

Le rapport pose la question de la formation et de sa validation. L'ED 120 s'efforce de ne pas être seulement une agence de moyens. Le conseil décide de l'offre de cours qui est renouvelée chaque année. Les cours de littérature française comme de littérature générale et comparée sont de fait déjà transversaux. Ainsi, en 2012-2013 : Mythe et littérature, Littérature et religion, Littérature et rhétorique, Texte et image. Ils ne s'adressent pas aux doctorants d'une équipe mais à tous les

doctorants de l'école et même aux doctorants des autres ED de Paris 3. les premiers retours sont très positifs. Si l'on y ajoute les séminaires de master et d'équipes, cette offre est pléthorique et gagnerait assurément à être rendue plus lisible. L'école doctorale accueille volontiers cette remarque.

Ce sont les doctorants étrangers qui sont les plus demandeurs de cours magistraux et les plus assidus. Selon les résultats que donnera la consultation actuelle des primo-inscrits, tout ou partie des cours sera dès 2013-2014 transformé en séminaires.

Le principe de réalité interdit que la validation des enseignements soit imposée pour l'obtention du doctorat. Les doctorants, qu'ils soient français ou étrangers, n'ont pas toujours la possibilité d'assister aux cours quand bien même ceux-ci se déroulent aux mêmes jours et heures depuis plusieurs années. Il est fréquent qu'ils enseignent loin de Paris, dans des lycées ou collèges de province, qu'ils soient TZR en Île-de-France ou encore lecteurs dans des établissements étrangers et, bien sûr, qu'ils occupent des emplois précaires à horaires variables.

Le système actuel d'attribution des contrats doctoraux est original. L'information aux candidats est mise sur le site de l'ED dès la fin mars. Le dossier de candidature comprend un CV détaillé, un projet développé et la lettre d'acceptation d'un directeur de recherche. Les classements effectués par les jurys font l'objet de votes qui ont toujours été quasi unanimes. Tous les directeurs de recherche y participent. L'audition n'a lieu que lorsque les jurys de master hésitent. Elle pourrait être généralisée et confiée à la formation restreinte du conseil. Les résultats n'ont jamais été contestés. Les allocations puis contrats doctoraux vont aux meilleurs. Si l'on s'en tient aux années 2004-2008, 7 bénéficiaires de contrats sont devenus maîtres de conférences, 6 sont devenus PRAG avant ou après leur soutenance. 26 ont été qualifiés par les 9^e et/ou 10^e sections du CNU. 11 ont publié leur thèse. Plusieurs autres sont en instance de le faire.

Des candidatures venues de l'extérieur non seulement sont toujours recevables, mais sont souvent reçues quand leur qualité les impose. Une école doctorale parisienne ne peut pas rejeter une excellente candidature extérieure sous peine de voir l'intéressé(e) se tourner immédiatement vers une université voisine. Le trop petit nombre de contrats doctoraux et l'existence d'un riche vivier local a amené, dans le passé, d'excellents candidats issus de Paris 3 à faire une demande parallèle dans une autre université et à y obtenir le contrat doctoral que ne leur accorde pas Paris 3. Ce phénomène de candidatures multiples se répand en Île-de-France.

La procédure sera discutée lors d'un prochain conseil de l'ED. Il est possible de transférer l'interclassement des candidats du bureau vers la formation restreinte du conseil.

Le rapport suggère une augmentation des cotutelles. C'est au niveau du collège doctoral que sont examinées les demandes. La qualité du projet et les raisons scientifiques de l'appel à un universitaire étranger commandent les choix du collège. Sept des treize demandes portées par l'ED 120 avaient été acceptées en 2012. Une de celles-ci a été ensuite refusée par l'université partenaire.

Suivi et insertion

Le rapport juge insuffisant le suivi des thèses. La différence entre les chiffres fournis dans la fiche et dans le dossier s'explique par l'intégration de nouvelles données qui améliorent encore les résultats en matière d'insertion professionnelle. Il est difficile de garder un lien avec les docteurs rentrés dans leur pays quand ils ne s'y intègrent pas dans l'enseignement supérieur. L'association Relisons a vocation à être un réseau d'anciens.

Les tâches de l'école doctorale ne s'arrêtent pas à la soutenance des thèses. Elle contribue financièrement à la publication des meilleures. Elle référence les publications des docteurs sur son site. Elle a constitué un état des docteurs qualifiés. Elle assure un entraînement de ceux-ci aux auditions.